



## DOSSIER DE PRESSE

### Calendrier des manifestations

#### Corrèze, Creuse, Haute-Vienne

#### 08/02/2020 JMZH : Chantier de plantation de ripisylve à Nieul (87)

Dans le bourg de Nieul, le ruisseau de Valette est bordé de zones humides parfois inondées l'hiver. Des arbres s'implantent petit à petit sur les berges du ruisseau formant la ripisylve. Les aulnes ont de multiples intérêts pour l'eau et la biodiversité. Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne vous propose de venir planter de petits aulnes sur les berges du ruisseau où ils ne sont pas encore installés.

Pour compléter l'après-midi, vous pourrez vous informer sur l'eau, les rivières et les zones humides grâce au bus pédagogique du SABV.

#### INFOS PRATIQUES

- **Rendez-vous 14h au Château de Nieul**
- **Prévoir bottes indispensables ! seau et bêche si possible**
- **Gratuit**

#### INSCRIPTION

- **Virginie BLOT (CEN Nouvelle-Aquitaine)**
- **[vblot@conservatoirelimousin.com](mailto:vblot@conservatoirelimousin.com)**
- **05 55 03 09 07**

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

**CHANTIER DE BÉNÉVOLES**

Plantation de ripisylve

**SAMEDI**

**8**

**FÉVRIER 2020**

**NIEUL**  
parking du Château de Nieul

**14h**

INFOS PRATIQUES  
- RV 14h au Château de Nieul  
- Prévoir bottes indispensables ! seau et bêche si possible  
- Gratuit

INSCRIPTION  
Virginie BLOT  
(CEN Nouvelle-Aquitaine) 05.55.03.09.07  
vblot@conservatoirelimousin.com  
www.conservatoirelimousin.com

Nouvelle-Aquitaine

#### 08/02/2020 : JMZH : Chantier de bénévoles : Mares de Haute-Rive à Lussat (23)

Le CEN Nouvelle-Aquitaine et le GMHL organisent un chantier d'entretien des mares de Haute-Rive, en partenariat avec la commune de LUSSAT (23). Cette série de mares a été restaurée en 2011 par le Département de la Creuse ; elles font l'objet d'une convention de gestion entre le CEN et la Commune.

Les travaux consistent à réaliser du débroussaillage, du dégagement d'arbres et branches tombés. Nous en profiterons pour effectuer quelques inventaires supplémentaires sur le site.

#### INFOS PRATIQUES

- **Rendez-vous à 10 h devant la mairie de LUSSAT**
- **Matériel : Bottes, gants, filet troubleau**
- **Prévoir un pique-nique**

#### INSCRIPTION

- **Karim GUERBAA (CEN Nouvelle-Aquitaine)**
- **[kguerbaa@conservatoirelimousin.com](mailto:kguerbaa@conservatoirelimousin.com)**
- **06 82 53 65 61**

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

GMHL

**CHANTIER DE BÉNÉVOLES**

Entretien des mares de Haute-Rive

**SAMEDI**

**8**

**FÉVRIER 2020**

**LUSSAT**  
devant la mairie

**10h**

INFOS PRATIQUES  
- RV 10h devant la mairie de LUSSAT  
- Matériel : Bottes, gants, filet troubleau  
- Prévoir un pique-nique

INSCRIPTION  
Karim GUERBAA (CEN Nouvelle-Aquitaine)  
kguerbaa@conservatoirelimousin.com  
06 82 53 65 61  
www.conservatoirelimousin.com



## 15/02/2020 : JMZH : Restauration d'une pêcherie à Flavignac (87)

Venez participer à la restauration d'une pêcherie chez Thierry Viviant et Marie-France Morel, adhérents du Réseau zones humides en Limousin.

Curage, reconstruction d'un muret et imperméabilisation avec de l'argile sont au programme.

### INFOS PRATIQUES

- Prévoir des bottes, gants, bûches, pelles, pioches, houes, truelles.
- Une collation chaude sera offerte le midi par les propriétaires et le CEN Nouvelle Aquitaine.
- Rendez-vous 9h30 Chez Thierry Viviant et Marie-France Morel - Les Mingoux - 87230 Flavignac

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Fabienne NAUWYNCK, CEN Nouvelle-Aquitaine
- 05.55.03.09.08
- [fnauwynck@conservatoirelimousin.com](mailto:fnauwynck@conservatoirelimousin.com)



**animé par**  
Réseau Zones Humides Limousin / Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

## CHANTIER DE BÉNEVOLES

Restauration d'une pêcherie chez un adhérent du Réseau Zones Humides

### SAMEDI 15 FÉVRIER

FLAVIGNAC (87)  
Les Mingoux

## 9h30

**INFOS PRATIQUES**  
- RV : 9h30 chez Thierry Viviant et Marie-France Morel  
- Prévoir des bottes, gants, bûches, pelles, pioches, houes, truelles.  
- Une collation chaude sera offerte le midi par les propriétaires et le CEN Nouvelle-Aquitaine.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**  
Fabienne NAUWYNCK (CEN Nouvelle-Aquitaine)  
05.55.03.09.08  
[fnauwynck@conservatoirelimousin.com](mailto:fnauwynck@conservatoirelimousin.com)  
[www.conservatoirelimousin.com](http://www.conservatoirelimousin.com)



## 21/02/2020 : JMZH : Projection « Les secrets de mare », et conférence à Aubusson (23)

Projection « Les secrets de mare », et conférence sur les milieux humides du territoire Creuse amont

Projection du film « Secrets de mare » réalisé par l'association Faune et Flore Aquatiques de Lorraine en collaboration avec le CEN Lorraine, suivi de la présentation des projets mis en œuvre sur le territoire Creuse amont en faveur de milieux humides et de la biodiversité (l'atlas amphibiens du GMHL, le contrat territorial Creuse amont)

### INFOS PRATIQUES

- Rendez-vous 18h30 au cinéma le Colbert à Aubusson (23)
- Tout public
- Durée 2h
- Gratuit

### INFORMATION :

- Sophie CATOIR
- CEN Nouvelle-Aquitaine
- 05 55 46 09 83
- [scatoir@conservatoirelimousin.com](mailto:scatoir@conservatoirelimousin.com)

Manifestation réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la Communauté de communes Creuse Grand Sud, GMHL, cinéma le Colbert



**SECRET**  
de mare

**SAMEDI 21 FÉVRIER**

Projection « Les secrets de mare »,  
et conférence sur les milieux humides du territoire Creuse amont  
cinéma le Colbert à Aubusson (23)

**18h30**

**Tout public**  
Durée 2h  
Gratuit

**INFORMATION :**  
Sophie CATOIR CEN Nouvelle-Aquitaine  
05 55 46 09 83 - [scatoir@conservatoirelimousin.com](mailto:scatoir@conservatoirelimousin.com)





## 29/02/2020 : JMZH : rendez-vous de la biodiversité à Champagnac-la-Noaille (19)

**Préservons les zones humides !  
Pâturées, plantées, abandonnées, restaurées...  
Quelles options adopter pour l'avenir ?**

A l'occasion de la journée mondiale des zones humides, de nombreuses animations ont lieu durant tout le mois de février, autour du thème « zones humides et biodiversité » en lien avec de nombreux partenaires dans toute la France. Retrouvez le programme des animations proposées en Nouvelle-Aquitaine !

Dans ce cadre, la Fédération Départementale des chasseurs de la Corrèze (FDC19), le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) et l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine (FRC NA), vous invitent à partager les points de vue et les expériences sur la gestion des zones humides :

Cette rencontre est gratuite et ouverte à tous.

### AU PROGRAMME

Accueil à partir de 14h à la Maison de la Chasse et de la Nature située au lieu-dit « Lallé »

**14h30 : Balade**, commentée par Mathieu Passet (FDC 19) et Olivier Rasclé (CEN NA), avec présentation des travaux réalisés en 2017-2018 pour la remise en pâturage des zones humides de Lallé.

**16h : Temps d'échange** avec des témoignages d'acteurs locaux, usagers et gestionnaires de zones humides d'horizons divers. Venez participer et poser vos questions si vous le souhaitez.

*Nous vous dévoilerons prochainement les intervenants de ce rendez-vous. Vous pouvez nous suivre sur Facebook pour être informé !*

**17h30 : Apéritif** composé de produits du terroir pour terminer ce rendez-vous dans la convivialité.

*Invitation*

RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ  
**29 FÉVRIER 2020**  
14h30-17h30  
à Champagnac-la-Noaille (19)  
Maison de la Chasse et de la Nature

Préservons les zones humides !  
Pâturées, plantées,  
abandonnées, restaurées...  
Quelles options adopter pour l'avenir ?

Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze  
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine  
ARB  
CHASSEURS DE NOUVELLE-AQUITAINE

### CONTACTS

Communication ARB NA : [maelle.querard@arb-na.fr](mailto:maelle.querard@arb-na.fr) – 09 80 91 06 46

Coordination, programmation, animation ARB NA : [chloe.bourdil@arb-na.fr](mailto:chloe.bourdil@arb-na.fr) – 09 80 91 06 46 / 07 83 53 11 12



## Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN)

Depuis 1992, le CEN Nouvelle-Aquitaine contribue à préserver, gérer et mettre en valeur les espaces naturels les plus remarquables que compte notre région.

Structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe des espaces naturels, Il est gouverné par un conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (membres individuels issus de la société civile, représentants d'associations, collectivités territoriales...) et s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé de spécialistes régionaux des sciences de la Terre. Le Conservatoire dispose d'une équipe salariée composée d'une centaine de personnes.

### Nos missions

Connaissance, protection, gestion, valorisation et animation territoriale sont les 5 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire.

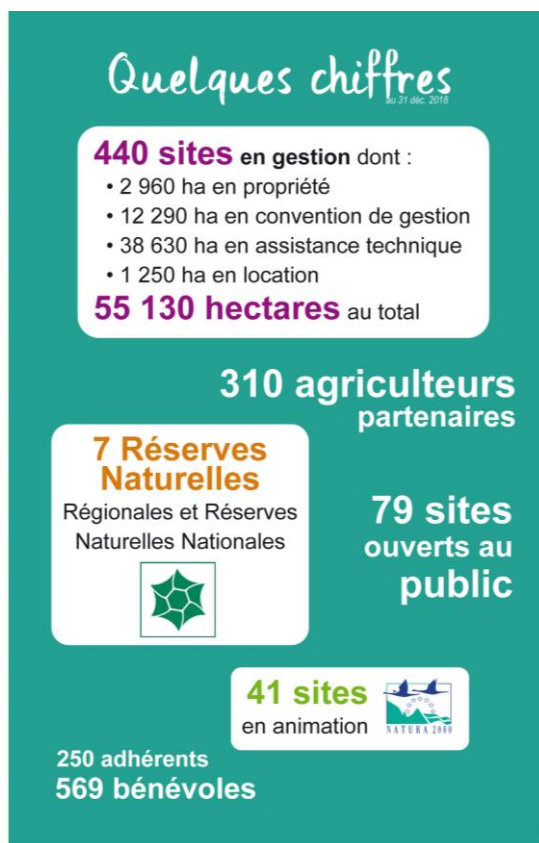
Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, il met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée.

Le CEN peut acquérir des parcelles, les louer ou signer avec des propriétaires privés et publiques des conventions de gestion.

Une fois le foncier maîtrisé à l'amiable, le CEN applique l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage, non intervention...) nécessaires à la conservation de notre patrimoine naturel et paysager.

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public.

**Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente dès que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. Ainsi plus de 300 agriculteurs locaux nous aident quotidiennement à entretenir les bijoux que nous maîtrisons pour les générations à venir.**



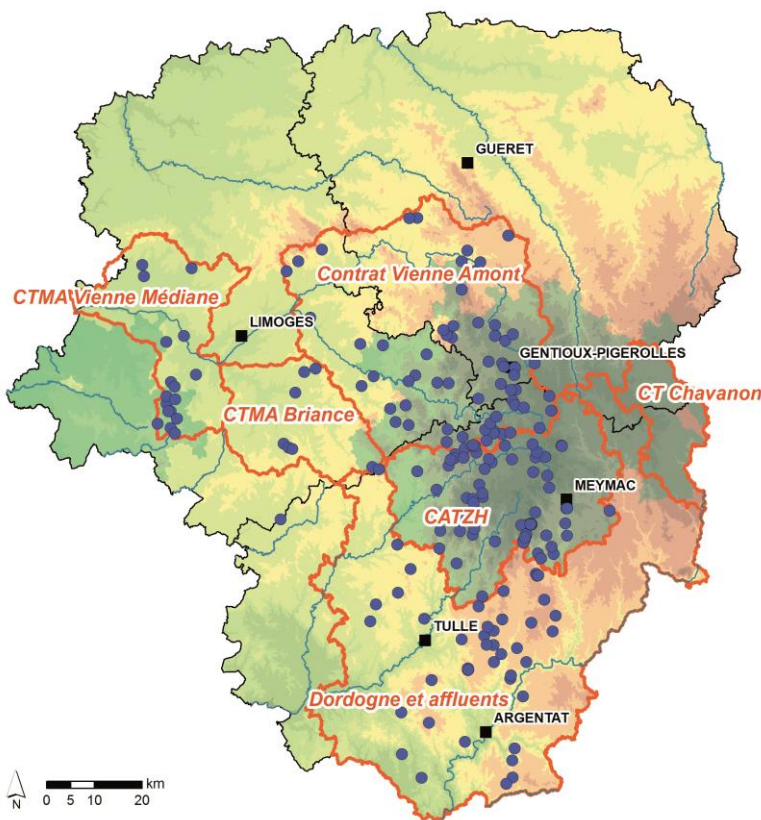
*Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est une association loi 1901, agréée au titre de la loi relative à la protection de la nature de 1976. Il est membre de la fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) qui rassemble*

*29 Conservatoires en métropole et outre-mer. L'action des Conservatoires d'espaces naturels est reconnue dans le Code de l'Environnement (L.414-11) par un agrément spécifique. Ses missions sont reconnues d'intérêt général.*



## Le Réseau Zones Humides en Limousin ?

Ce réseau, animé par le Conservatoire d'espaces naturels depuis 2005, s'adresse à tous les gestionnaires de zones humides : agriculteurs, forestiers, collectivités ou particuliers. L'adhésion, gratuite et annuelle, se matérialise par la signature d'une convention traduisant une « charte de bonne conduite » envers les zones humides. Le but du réseau est de permettre des échanges d'informations entre les adhérents et les animateurs sur la connaissance des milieux naturels et les pratiques de gestion adaptées. Un diagnostic écologique est réalisé de manière concertée chez chaque adhérent, duquel aboutissent des propositions de gestion et de préservation des zones humides. Pour compléter l'action du réseau, s'ajoutent la diffusion de bulletins d'informations, l'organisation de journées d'échanges thématiques sur le terrain, etc...



0 5 10 20 km

Réalisation CEN Nouvelle Aquitaine, Septembre 2019  
Sources : IGN BD Carto, BD Carthage,

215 adhérents,  
gestionnaires de zones  
humides accompagnés par le  
Conservatoire d'espaces  
naturels

1800 ha de zones  
humides

Plus d'informations : <http://www.conservatoirelimousin.com/reseau-zones-humides.html>



## Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un espace de transition entre la terre et l'eau. Elle est recouverte d'eaux peu profondes, de façon permanente ou temporaire. C'est un écosystème très varié qui se forme en frange des rivières, des étangs, des lacs, des estuaires, des deltas, des baies ou encore des sources. Ces milieux abritent des milliers d'espèces animales et végétales, aussi bien ordinaires, qu'emblématiques ou encore menacées.

Le terme «zone humide» recouvre des milieux très divers (vasières, marais et lagunes littorales, prés salés, prairies humides, marais salants, mares temporaires ou permanentes, forêts ou annexes alluviales, tourbières, ...) qui ont les caractéristiques suivantes :

- présence d'eau au moins une partie de l'année,
- présence de sols hydromorphes (sols saturés en eau),
- présence d'une végétation de type hygrophile, adaptée à la submersion ou aux sols saturés en eau.

Au niveau international, la Convention de Ramsar du 2 février 1971 définit les zones humides comme des : *«étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».*



*Tapis de Sphaigne*



*Cordulie arctique*

En France, une autre définition des zones humides a été donnée par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (art. L211-1 du code de l'environnement) : *« on entend par zones humides les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».*



## A quoi sert une zone humide ?

Les zones humides constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles irremplaçables qu'elles accomplissent. Elles assurent ainsi :

- Des fonctions **biologiques** : réservoir de biodiversité, zone d'alimentation, de refuge, d'abri, zones de reproduction et de repos pour de nombreuses espèces,...
- Des fonctions **hydrologiques** et **climatiques** : autoépuration de l'eau, régulation du cycle de l'eau (recharge des nappes souterraines, atténuation des crues brusques et des périodes de sécheresse,...) régulation des microclimats, rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique et dans l'adaptation à ces changements.
- Des fonctions **biogéochimiques** : piégeage, rétention, transformation, dégradation, production et/ou exportation de l'azote, du phosphore, des métaux lourds et des micropolluants organiques ce qui permet à l'eau sortante d'être de meilleure qualité.
- Des fonctions **économiques** : production de ressources alimentaires aquacoles, agricoles, cynégétiques,... capitales pour le maintien d'activités telles que la pêche, la chasse, l'élevage des coquillages et des crustacés, la fabrication de matériaux de construction, l'agriculture (fourrage, pâturage). Des fonctions **sociales** et **culturelles** : lieux de détente, de loisirs et de découverte, partie intégrante du patrimoine paysager et culturel d'une région, ...



*Drosera intermedia*



*Etana tourbière de Chabannes*

La valeur des services rendus gratuitement par l'environnement ne devient souvent perceptible que lorsque les écosystèmes se dégradent, entraînant de lourdes conséquences, notamment économiques : baisse de production agricole, nécessité d'endiguer des cours d'eau, etc. Depuis quelques années, plusieurs études ont tenté d'estimer la valeur marchande des services rendus par les milieux humides, mais c'est une opération qui reste complexe. Même si la rente économique directe des zones humides reste modérée, l'effet cumulatif de leur dégradation peut fortement accroître les coûts pour les collectivités notamment en matière de traitement des eaux polluées, protection contre les inondations, gestion des étiages, stockage du carbone, etc.

Pourtant, malgré les nombreux bénéfices qu'elles procurent, les zones humides régressent et on estime généralement que **les 2/3 des zones humides originelles françaises ont été détruites**. À la base de la disparition de la biodiversité des zones humides, il y a la transformation des habitats (par le drainage et le remblayage pour l'agriculture ou la construction), les changements climatiques, la pollution, la propagation d'espèces « exotiques » - non natives - envahissantes et la surexploitation des ressources.



## La convention de Ramsar (Source : Ramsar)

La Convention de Ramsar est née dans les années 1960 à la suite de réflexions menées lors du projet MAR (MARshes, MARécages, MARismas), qui avaient pour but d'alerter les pouvoirs publics sur le déclin des oiseaux d'eau, conséquence de la destruction des marais européens et des autres zones humides. Elle a été ratifiée le 2 février 1971 par 18 nations, sur les bords de la mer Caspienne, dans la ville iranienne de Ramsar. G. V. T. Matthews et Erik Carp du Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides (BIROE), Luc Hoffmann du WWF et Eskandar Firouz, chef du Département iranien de la chasse et de la pêche, en sont considérés comme les « pères fondateurs ».

Ramsar est le premier traité intergouvernemental moderne mondial sur la conservation et l'utilisation durable de ressources naturelles et c'est, aujourd'hui encore, le seul qui porte sur un écosystème spécifique. Le nom officiel du traité, *Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*, reflète l'accent mis à l'origine sur la conservation des zones humides avant tout comme habitats pour les oiseaux d'eau. Depuis, la Convention a élargi ses horizons pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides, reconnaissant que celles-ci sont des écosystèmes vitaux pour la conservation de la diversité biologique, la gestion de l'eau et le bien-être des communautés humaines.

Les actions de la Convention sont coordonnées au moyen d'un plan stratégique d'intervention d'une durée de 6 ans, établi par la Conférence des Parties contractantes et dont les orientations suivent les trois piliers de la convention.

La Convention a pour mission: « **La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides** par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier. »

### *Les trois piliers de la Convention*

Ce sont les éléments fondamentaux de la convention que l'ensemble des Parties s'engagent à respecter au moment de leur adhésion :

- **L'utilisation rationnelle des zones humides** : assurer la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationale et prendre en compte la préservation des zones humides dans les plans d'aménagement nationaux ;
- **La liste des zones humides d'importance internationale** : alimenter de façon continue la liste des sites inscrits et promouvoir leur conservation. Ce système forme actuellement le plus grand réseau de sites protégés au monde ;
- **La coopération internationale** : contribuer à la préservation des zones humides en matière d'application de la Convention, en particulier les zones humides transfrontières, les systèmes hydrologiques partagés et les espèces partagées.